

Section des bibliothèques publiques

Journées d'études - Mulhouse, 25-26 octobre 1976

La Section des bibliothèques publiques avait inscrit à son programme de rentrée deux journées d'étude jumelées et retenu les thèmes suivants : les problèmes du personnel communal d'une part, les discothèques d'autre part.

Ces deux journées viennent d'avoir lieu à Mulhouse, les 25 et 26 octobre dernier, au Centre Culture et Loisirs du quartier des Côteaux.

La journée du 25 octobre était consacrée aux *Problèmes du personnel communal*, et réunissait quelque 160 participants venus de toutes les régions et représentant toutes les catégories de personnels.

Le thème abordé était effectivement propre à susciter l'intérêt de tous.

La journée débuta par un bilan de la situation en personnel des bibliothèques municipales, bilan dressé par M. Yvert, Conservateur en Chef à la Direction du Livre, qui retraça d'abord l'évolution, en nombre et en qualification, du personnel communal depuis 1969. Puis il dressa un profil du bibliothécaire chef de service en 1974, et rappela, pour terminer, les normes en personnel élaborées en 1975.

M. Henri Comte, professeur à l'Université de Lyon II et à l'E.N.S.B. établit ensuite une comparaison entre les statuts du personnel d'Etat et du personnel communal, démontrant un décalage général de la fonction communale, tant sur le plan des rémunérations que des carrières.

Cinq carrefours de réflexion étaient alors mis en place. Quatre d'entre eux :

- les gardiens, surveillants et employés,
- les sous-bibliothécaires,
- les bibliothécaires et les conservateurs,
- les « hors nomenclature » (chauffeurs - ouvriers - animateurs - administratifs),

s'attachaient plus particulièrement à la définition des tâches, la formation et les possibilités de promotion de ces catégories de personnel.

Le cinquième sur *Les conditions de travail générales* tentait de faire la lumière sur toutes les situations relevées dans les bibliothèques quant aux horaires, congés, autorisations d'absence et aménagement du temps de travail.

A 12 heures, la ville de Mulhouse conviait les congressistes à un vin d'honneur dans les locaux de la bibliothèque-discothèque des Côteaux, la plus moderne des bibliothèques de quartier du réseau mulhousien. Le représentant du maire, l'adjoint chargé des affaires culturelles, se félicitait d'accueillir à Mulhouse autant de bibliothécaires motivés par des problèmes concrets.

Après un repas pris en commun, les carrefours se réunissaient pour apporter des conclusions à leurs travaux. A 16 heures, M. David, directeur-adjoint du C.F.P.C. (centre de formation des personnels communaux) définissait la vocation et les buts de cet organisme né il y a 3 ans et se déclarait prêt à collaborer avec les bibliothèques pour une formation de leur personnel.

Après la lecture des rapports des commissions, le président de la section pouvait clôturer les travaux en se félicitant du succès d'une journée, certes très chargée, mais qui avait permis des échanges fructueux entre toutes les catégories de personnel.

La journée du 26 octobre avait pour thème *Les discothèques*.

Cent quinze participants, discothécaires et bibliothécaires de diverses régions de France y assistaient. Ils se répartissent, après une brève séance plénière, en quatre commissions de travail, pour y débattre pendant 2 h 30 des questions suivantes :

- La communication des documents par le prêt et l'écoute.

- la constitution des collections de disques ; les problèmes d'acquisition et de budget qu'elle soulève.
- Les locaux et le personnel des discothèques.
- La place et la fonction de la discothèque dans la bibliothèque.

Avant le repas en commun, l'ensemble des participants est invité à visiter la discothèque municipale des Cîteaux, qui met à la disposition des emprunteurs 3.500 disques et offre quatre postes d'écoute sur place.

L'après-midi débute par l'Assemblée générale de la sous-direction des discothécaires, présidée par Pascal Sanz, conservateur à la bibliothèque publique de Massy, qui dresse le bilan des activités, tandis que M. Van Dam, discothécaire à la bibliothèque municipale d'Argenteuil, présente le rapport financier. Puis on procède à la réélection du bureau, M. Sanz restant président.

A seize heures, les rapporteurs des quatre commissions présentent les conclusions des débats du matin. Elles suscitent des questions dans l'auditoire, la décision de formation de groupes de travail sur le prêt des cassettes, le disque dans les B.C.P., le dépôt légal des disques, les relations des discothécaires avec les organismes musicaux.

Enfin, sur la proposition de Cécile Guitart, conservateur à la bibliothèque municipale de Grenoble, l'assemblée vote à l'unanimité une motion qui sera adressée à la Direction du Livre pour demander l'attribution de crédits de dotation en disques comparable à celui existant pour les livres, dans le cas de la construction d'un équipement nouveau ou de l'aménagement d'un équipement ancien de discothèque.